



AVIS PUBLIC

ADOPTION À VENIR

RÈGLEMENT NO 582 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE VILLE-MARIE

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier;

QUE lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 21 février 2022 à 20 h à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud, le *Règlement n° 582 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Ville-Marie* sera adopté.

Ce règlement contient :

- des dispositions ayant pour but d'accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil, d'instaurer des normes de comportement, de prévenir les conflits en matière d'éthique et d'assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques;
- des dispositions concernant les valeurs de la Ville, soient l'intégrité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect envers les autres membres du conseil, les employés de la Ville et les citoyens, la loyauté envers la Ville, la recherche de l'équité et l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil;
- des règles de conduite concernant les conflits d'intérêts, l'utilisation des ressources de la Ville, l'utilisation ou la communication de renseignements confidentiels, l'après-mandat, l'abus de confiance et la malversation ainsi que l'ingérence;
- des mécanismes de contrôle à tout manquement à une règle prévue au code.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue St-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 3 février 2022.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et greffier-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 3 février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 février 2022.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et greffier-trésorier